



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 Décembre 2019

**COMITE SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX DE LA
MAIRIE DE DIEPPE**

Mairie de Dieppe

76200 DIEPPE

Thierry FÉMEL
Commissaire aux Comptes

2, rue de la République - 76200 DIEPPE

Tél : 02 35 86 78 78

Mail : cabinet.acf@sarlacf.fr



**COMITE SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX DE LA
MAIRIE DE DIEPPE**

Mairie de Dieppe
76200 DIEPPE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

**COMITE SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX DE LA
MAIRIE DE DIEPPE**
Mairie de Dieppe
76200 DIEPPE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre bureau sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos contrôles opérés sur le cycle des produits, de la trésorerie et des fournisseurs, notamment par le rapprochement des conventions et des sondages opérés entre les charges et les produits des voyages avec la comptabilité n'ont pas fait apparaître d'anomalie.

Nous avons rapproché les subventions avec les certificats administratifs des différents organes délivrant ces dernières. D'autre part, les mentions portées en annexe des comptes annuels dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » contribuent à parfaire l'information des comptes annuels.

Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dieppe
Le 15 Octobre 2020



SARL AUDIT CONSEILS FINANCES
Représentée par Thierry FÉMEL

BILAN ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	<i>Exercice du</i>	01/01/19 au 31/12/19 Valeur nette	01/01/18 au 31/12/18 Valeur nette	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations Corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations Financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)		1 940.89	2 805.09	-864.20	-30.81
Comptes de liaison					
TOTAL (II)		118 296.00	110 498.80	7 797.20	7.06
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes		4 363.00	5 116.96	-753.96	-14.73
Créances (3)		15 157.00	13 760.20	1 396.80	10.15
Créances redevables et comptes rattachés					
Autres					
Valeurs mobilières de placement		21 108.75	12 271.72	8 837.03	72.01
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		199 564.25	213 614.56	-14 050.31	-6.58
Charges constatées d'avance (3)		16 352.74	15 084.47	1 268.27	8.41
TOTAL (III)		256 545.74	259 847.91	-3 302.17	-1.27
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		374 841.74	370 346.71	4 495.03	1.21

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

Audit Conseils Finances



2 Rue de la République

75200 PARIS

02 35 56 78 78

BILAN PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF**FONDS ASSOCIATIFS****Fonds propres**

Fonds associatifs sans droit de reprise
 Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise
 Réserves indisponibles
 Réserves statutaires ou contractuelles
 Réserves réglementées
 Autres réserves
 Report à nouveau

287 904.86

309 799.93

-21 895.07

-7.07

Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)

-2 341.56

-21 895.07

19 553.51

89.31

Autres fonds associatifs

Fonds associatifs avec droit de reprise
 Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de repris
 Subventions d'investissement sur biens non renouvelable
 Provisions réglementées
 Droits des propriétaires (Commodat)

TOTAL (I)

285 563.30

287 904.86

-2 341.56

-0.81

Comptes de liaison**TOTAL (II)****Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques
 Provisions pour charges

TOTAL (III)**Fonds dédiés**

Sur subventions de fonctionnement
 Sur autres ressources

TOTAL (IV)**DETTES (I)****Dettes financières**

Emprunts obligataires
 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)
 Emprunts et dettes financières divers (3)

80.00

720.00

-640.00

-88.89

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

34 137.95

30 132.00

4 005.95

13.29

Dettes d'exploitation

Dettes fournisseurs et comptes rattachés
 Dettes fiscales et sociales
 Redevables créditeurs

54 710.49

51 525.85

3 184.64

6.18

300.00

64.00

236.00

368.75

Dettes diverses

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
 Autres dettes

50.00

50.00

Instruments de trésorerie**Produits constatés d'avance****TOTAL (V)**

89 278.44

82 441.85

6 836.59

8.29

Ecarts de conversion passif**(VI)****TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)**

374 841.74

370 346.71

4 495.03

1.21

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Audit Conseils Financiers
 2 Rue de la République
 10200 DREUILLE
 02 35 55 15 78

2 Rue de la République

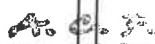
10200 DREUILLE

02 35 55 15 78

Ass. COMITE SOCIAL FONCT.TER.D
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
Ventes de marchandises	190 652.80	185 294.10	5 358.70	2.89
Production vendue (biens et services)	50 810.00	98 572.91	-47 762.91	-48.45
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	347 877.23	345 132.32	2 744.91	0.80
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges				
Cotisations				
Autres produits (hors cotisations)	138.45	158.64	-20.19	-12.73
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	589 478.48	629 157.97	-39 679.49	-6.31
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises	126 217.39	114 595.00	11 622.39	10.14
Variation de stocks de marchandises	753.96	1 169.32	-415.36	-35.52
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	463 826.87	535 132.38	-71 305.51	-13.32
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales	181.39	119.00	62.39	52.43
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	864.20	848.73	15.47	1.82
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	2.50	18.79	-16.29	-86.70
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	591 846.31	651 883.22	-60 036.91	-9.21
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-2 367.83	-22 725.25	20 357.42	89.58
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	552.43	588.18	-35.75	-6.08
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	552.43	588.18	-35.75	-6.08
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	552.43	588.18	-35.75	-6.08
PRODUITS EXCEPTIONNELS				


Audit Conseils Financiers



2 Rue de la République
02 35 86 76 78

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
Sur opérations de gestion	678.84	413.00	265.84	64.37
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	678.84	413.00	265.84	64.37
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	1 073.00	150.00		
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 073.00	150.00	923.00	615.33
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-394.16	263.00	-657.16	-249.87
Impôts sur les bénéfices	132.00	21.00	111.00	528.57
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-2 341.56	-21 895.07	19 553.51	89.31
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS				
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				
TOTAL DES PRODUITS	590 709.75	630 159.15	-39 449.40	-6.26
TOTAL DES CHARGES	593 051.31	652 054.22	-59 002.91	-9.05
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-2 341.56	-21 895.07	19 553.51	89.31
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS				
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES				
TOTAL	-2 341.56	-21 895.07	19 553.51	89.31
	678.84	330.00		
	1 073.00	150.00		
	-394.16	263.00		

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

Ass. COMITE SOCIAL FONCT.TER.D
ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 374 841.74 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -2 341.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Mise à disposition

Avant l'exercice 2017, la ville de Dieppe mettait à disposition, à titre gratuit, Madame Letard Virginie (Adjoint administratif principal) à temps plein.

A compter de l'exercice 2017, une convention de mise à disposition a été conclue entre la Ville de Dieppe et le COS. Mme Letard Virginie est mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2017. La Ville de Dieppe verse à Mme Letard la rémunération correspondant à son grade. Le COS rembourse le montant de la rémunération et des charges sociales versées.

La mise à disposition de l'agent n'est plus consentie à titre gratuit. Le COS a ainsi supporté une charge de 40 760.37€ au titre de l'année 2019.

Il arrive que certains membres du bureau assistent Madame Letard pour certaines tâches administratives, le montant n'est pas évalué.

Les locaux et certains matériels et mobiliers de bureau sont mis à disposition gracieusement par la Municipalité conformément à la convention annuelle et cette prestation en nature n'est pas valorisée faute d'informations suffisantes.

Evènements post-clôture

Eu égard à l'activité spécifique du comité social, celui-ci devrait être peu impacté par la crise sanitaire (Covid-19) en-cours.

Une reprise, équivalente à 1/12ème de la subvention initialement octroyée, est envisagée par la Mairie de Dieppe.

La continuité d'exploitation n'est pas compromise.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts

A. C. F.
Audit Conseils Finances

2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 78

historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement CRC n°99-01 relatif aux associations et fondations, et au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Valeur résiduelle :

La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle, dès lors que celle-ci est significative ou mesurable.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les biens acquis durant l'exercice n'ont pas été décomposés à défaut d'informations internes et externes à disposition.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Concessions brevets
- Matériel de bureau
- Mobilier

1 à 3 ans

3 à 5 ans

5 à 8 ans

A. C. F.
Audit Conseils Finances



2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 78

Ass. COMITE SOCIAL FONCT.TER.D
ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A. C. F.
Audit Conseils Finances

2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 78

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	13 587		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers Matériel de transport Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers	9 378		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	9 378		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			22 965		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'ébts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			13 587	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst.tech., mat.	Ins. gal. agen. amé. cons				
		outillage indus.				
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				
		Matériel de transport				
		Mat.bureau, info., mob.				
	Emballages récup. div.			9 378		
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			9 378	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					22 965	

Audit Conseils Finances



Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 78

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		13 587			13 587
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	6 573	864		7 437
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		6 573	864		7 437
TOTAL GENERAL		20 160	864		21 024

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
TOTAL								
Immob. incorporelles								
TOTAL								
Constr. Immo. corpor.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
	Inst. techniques mat. et outil.							
	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
	Emballages récup. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

A. C. F.
Audit Conseils Finances



2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 30 86 78 78

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)		57 246	42 845	14 401
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients				
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
		Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	21 109	21 109	
		Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		15 157	15 157	
	Charges constatées d'avance		16 353	16 353	
TOTAUX			109 865	95 464	14 401
Renvois (1) (2)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés			
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice	9 734		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 073		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

Audit Conseils Finances

 2 Rue de la République
 76200 DIEPPE
 02 32 57 74 74

ANNEXE ASSOCIATION

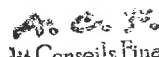
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	16 353
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	16 353

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	21 109
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	21 109


Audit Conseils Finances

 2 Rue de la République
 76200 DIEPPE
 02 35 86 78 78

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves	309 799.93	-21 895.07		287 904.86
Report à nouveau				
Résultat comptable de l'exercice antérieur	-21 895.07		-21 895.07	
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	287 904.86	-21 895.07	-21 895.07	287 904.86

A.C.F.
Audit Conseils Finances

2 Rue de la République
76200 DIEPPE
0235 86 78 78

Ass. COMITE SOCIAL FONCT.TER.D
ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	80	80		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		54 710	54 710		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		168	168		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	132	132		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées					
	Autres impôts, taxes & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		34 188	34 188		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		89 278	89 278		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				


Audit Conseils Finances

 2 Rue de la République
 76200 DIEPPE
 02 35 86 78 73

Ass. COMITE SOCIAL FONCT.TER.D
ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	6 868
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	6 868

A. C. F.
Audit Conseils Finances

2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 78

**COMITE SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX DE LA
MAIRIE DE DIEPPE**

Mairie de Dieppe
76200 DIEPPE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 Décembre 2019

**COMITE SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX DE LA
MAIRIE DE DIEPPE**
Mairie de Dieppe
76200 DIEPPE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 Décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Comité, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Dieppe
Le 15 Octobre 2020



SARL AUDIT CONSEILS FINANCES
Représentée par Thierry FÉMEL